

COMMUNE DE ST PIERRE ST JEAN

Procès-Verbal du Conseil Municipal du Mardi 13 MAI 2025 à 18 h Salle Polyvalente de St Pierre

Présents : ROCHE Bruno – FEYNEROL Alain – CHRISTOL Alain - GARCIN Gérard –LAFFONT Françoise – PANSIER Sylvette – SEIFERT Andréas – : CAZABONNE Claude -- FABREGOUL Amandine -

Absent(s) et excusé(s) VERMANDERE Jean-Paul

Secrétaire de séance : PANSIER Sylvette et assistée de Madame ROCHE Nathalie

ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire propose de retirer de l'Ordre du Jour la délibération fixant le prix des 3 nouveaux logements communaux (trop d'éléments manquants)

1. Exposé de Mr RICHARD Julien Technicien de l'Office National des Forêts concernant la parcelle forestière communale de la section de St Jean de Pourcharesses
 2. Vote des taux d'imposition 2025 (Foncier Bâti, Foncier Non Bâti et Taxes d'habitations sur les résidences secondaires
 4. Délibération portant la mise à disposition de la prestation « archives » du Centre de Gestion
- 07

EXPOSE DE MR RICHARD Julien TECHNICIEN DE L'ONF

La commune de St Pierre St Jean est propriétaire d'une parcelle cadastrée 246 A 12 d'une superficie de 12 hectares 63 sur la section de St Jean de Pourcharesses gérée par l'ONF depuis 1975.

Mr RICHARD expose qu'il y a lieu de réaliser : le passage en coupe de 1^{ère} éclaircie dans le perchis de pin de Laricio de Corse et le perchis de cèdre et le passage en coupe définitive dans la futaie mûre de pin noir d'Austriche

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents VALIDE la proposition de Mr RICHARD

DELIBERATION DES VOTES DES TAUX D'IMPOSITION 2025

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il n'y a pas lieu d'augmenter les taux d'imposition de la taxe Foncière Bâti, de la taxe Foncière Non Bâti et de la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

- Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFPB) : **28.26 %**
- Taxe Foncière sur les propriétés non Bâti (TFPNB) : **73.81 %**
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS) : **19.19 %**

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents , le Conseil Municipal VALIDE la proposition de Mr le Maire

DELIBERATION PORTANT LA MISE A DISPOSITION DE LA PRESTATION « ARCHIVES » DU CENTRE DE GESTION 07

- Monsieur le Maire, expose au Conseil Municipal qu'il convient de recourir à la prestation d'un archiviste afin de classer les archives de la Mairie de St Pierre et de la Mairie Annexe conformément aux obligations légales pour un coût de 3 360 € H.T

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal VALIDE cette demande

INFORMATION DE MONSIEUR LE MAIRE

- Gestion des 3 nouveaux logements communaux : Après discussion au sein du Conseil Municipal, nous envisageons de déléguer la gestion de ces 3 logements en agence. Celle-ci établira les contrats de locations avec toutes les préconisations nécessaires, (fixer les montants des loyers, les dépôts de garantie, états des lieux, gestion des parties communes, etc) en concertation avec la Mairie.

Voirie : Des travaux d'entretien de goudronnage seront réalisés sur diverses voies de la commune et un bicouche sur le Hameau de la Combe fortement dégradé.

Employé communal : Après discussion au sein du Conseil Municipal, il s'avère qu'un contrat de travail à mi-temps est insuffisant pour nos 2 sections de commune. Mr Nicolas MALCLES nous donnant satisfaction, nous envisageons de faire évoluer son poste à plein temps.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 HEURES la Secrétaire de Séance, Madame PANSIER Sylvette



Pansier